

23 Janvier 1940

n° 21

Monsieur le **PREFET** de **LOT-et-GARONNE**.

(**CABINET - POLICE**)

J'ai l'honneur de vous informer que la direction de la Poudrerie de Ste-Livrade-sur-Lot, vient de me faire connaître qu'il y avait lieu de prévoir, pour les premiers jours du mois prochain, l'arrivée de 3.000 travailleurs militaires français qu'elle désirait loger à Villeneuve-sur-Lot, ce qui ne peut manquer de faire augmenter, dès ce moment, dans de grandes proportions, la population civile, (cadres, familles des ouvriers et commerçants) .

Par ailleurs, j'ai eu l'honneur, précédemment de vous entretenir, d'une part, de l'arrivée de 1.300 miliciens espagnols dans la région de Villeneuve, qui malgré toutes précautions demandées, continuent à avoir de nombreux contacts avec la population civile et, d'autre part, de la présence de plusieurs centaines de travailleurs libres, étrangers, de toutes nationalités.

Ces divers éléments altèrent déjà profondément le caractère d'une population à l'ordinaire, paisible et honnête, et vont réclamer de ma part et de celle des divers services de surveillance de l'arrondissement, une activité et une vigilance incessantes.

Je ne serais, cependant, en mesure, Monsieur le Préfet, d'exercer cette surveillance, dans les conditions utiles et normales, que si vous estimez possible de me faire rendre par les Services de Police spéciale, placés sous les ordres du Commissaire PAUCHE, l'autorité que ce dernier se refuse systématiquement à reconnaître et, conséquemment, faire rétablir les contacts nécessaires.

Je suis, en effet, complètement privé, depuis longtemps avant la guerre, du concours, soit du Commissaire spécial, soit de ses agents, auxquels il a interdit d'avoir aucun rapport avec moi et de répondre à aucune demande émanant de moi.

C'est ainsi, qu'ayant été chargé, par vous, de recevoir la prestation de serment des Inspecteurs de police spéciale et de leur remettre leur commission, je n'ai jamais revu depuis la prise de fonction, ces agents, et que, les ayant convoqués, ils m'ont fait connaître qu'ils ne pourraient, en aucun cas, se rendre à mon désir

En quelque endroit que je les rencontre, ainsi que leur chef, je suis ignoré de ces fonctionnaires, qui semblent atteint de cécité intermittente.

Bien plus, M. JOUANET, que j'avais, sur votre ordre, installé comme Commissaire de Police à FUMEL, m'adressait en cette qualité, des rapports fructueux ; depuis trois mois que M. le Commissaire spécial se l'est annexé comme Inspecteur, il a cessé tout rapport. Il en est de même de celui de Villeneuve-sur-Lot, M. LABAU, que je n'ai pas revu.

Quant au 3ème de ces agents, M. ANDRE, il fut convoqué un jour par le Commissaire Spécial à Agen, qui lui retira délibérément la commission que je lui avais remise et je ne fus jamais informé.

Pour ce qui est de M. le Commissaire Spécial, s'il peut croire que ses fonctions lui permettent une grande liberté d'allures et de paroles, et l'obligent à des déplacements fréquents dans l'arrondissement, (sans qu'évidemment je n'aie pas à en être tenu au courant), vous estimerez, sans doute, Monsieur le Préfet, qu'il y aurait un intérêt certain, pour les fins indiquées au début de cet exposé, à ce que me soient communiquées, en ce qui concerne mon arrondissement :

1°) la teneur des rapports de Police qu'il établit, soit de sa propre initiative, soit pour satisfaire à vos demandes,

2°) la suite donnée, par lui, aux enquêtes faites sur les faits ou les individus que je crois devoir signaler à votre attention.